

L'Etat renonce aux taxes pour amortir le choc pétrolier au Burundi

PANA, 16 septembre 2013 Bujumbura, Burundi - L'Etat burundais va renoncer à plus d'un million de dollars américains de taxes mensuelles pour amortir le choc pétrolier sur le marché intérieur suite à la flambée des cours mondiaux de l'essence, apprend-on de source officielle à Bujumbura. Une nouvelle hausse "substantielle" des prix des produits pétroliers à la pompe est cependant en vigueur depuis samedi dernier, estime-on dans les milieux des automobilistes à Bujumbura. La précédente hausse des prix des produits pétroliers remontait au 29 juillet dernier. Dans la nouvelle structure des prix des produits pétroliers du ministère du Commerce, le litre d'essence super passe de 2.200 francs burundais (un dollar américain = 1.520 francs burundais), à 2.270, celui du gasoil de 2.150 à 2.270, tandis que le litre de pétrole passe de 2.040 à 2.120 francs burundais. Un communiqué de presse du ministère du Commerce, de l'Industrie des Postes et du Tourisme est venu expliquer que ces nouvelles hausses sur le marché local sont dues à une "forte flambée" des prix des produits pétroliers sur le marché international. Selon la même source, les prix du moment, par mètre cube (m³), sur le marché international, ont connu un bond de 37,71 dollars américains pour l'essence, 29,04 dollars pour le gasoil et 43,68 dollars pour le pétrole. La hausse des prix des produits pétroliers entraîne généralement une flambée, parfois spéculative, des autres produits et services transportés au Burundi. Les consommateurs disent s'attendre "au pire" par ces temps de flambée des prix des produits de première nécessité comme le riz, le haricot, le sucre, la farine, le lait, l'eau, l'électricité ainsi que le matériel de la rentrée scolaire.